Listen to this article

QUESTION.— Les promesses faites aux croyants et fidèles de l'ère évangélique, sont-elles des promesses célestes ou terrestres ?

REPONSE. — "De même que nous avons porté l'image du terrestre, nous porterons aussi l'image du céleste". Les frères saints ont "part à l'appel céleste". — 1 Cor. 15 : 49; 2 Tim. 4 : 18; 1, 9, 10; Héb. 3 : 1; 4 :4; Phil. 3 :14; Eph. 2 : 6, 7; 2Thess. 1 : 11, 12.

QUESTION. — Les "vainqueurs", formant l'Eglise élue, seront-ils toujours des êtres humains, " de la terre et terrestres ?"

REPONSE. — "Dieu nous a donné les plus grandes et les plus précieuses promesses, afin que par elles nous devenions participants de la nature divine", — "des créatures nouvelles. — 2 Pierre 1, 4; 2 Cor. 5 : 17; Rom. 8 : 17, 18.

QUESTION. — Le changement complet (qui commença en nous par un changement du coeur, appelé l'engendrement de l'esprit) quand aura-t-il lieu? Quand deviendrons-nous semblables au Christ notre Seigneur?

REPONSE. "Nous (les saints) serons tous changés." "Les (saints qui sont) morts seront ressuscites incorruptibles, et nous, nous serons changès" : "en un instant, en un clin d'oeil . . . il faut que ce mortel revête l'immortalité" ; "semé corps animal, il ressuscite corps spirituel." C'est là "la résurrection (spéciale) d'entre les morts." — 1 Cor. 15 : 50-58; 42-44; Phil. 3 : 11.

QUESTION. — Faut-il s'attendre à une pleine rétribution — récompense ou punition — avant la résurrection ?

REPONSE. — "Tu recevras la récompense à la résurrection des justes." — Luc 14 :

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

14; Apoc. 11 : 18; Matth. 16 : 27

QUESTION. — Quelle est l'espérance réservée pour tous, hormis l'Eglise choisie durant l'âge chrétien

REPONSE. -— "Jusqu'à ce jour la création (humaine) tout entière gémit et souffre les douleurs de l'enfantement", elle attend " la révélation des fils de Dieu". Alors viendront "les temps du rétablissement de toutes choses, dont Dieu a parlé dès les siècles par la bouche de tous ses saints prophètes" et dans lesquels "toutes les familles de la terre seront bénies", par le moyen de la "semence" élue d'Abraham ",. — Rom. 8 :, 22, 19; Act. 3 : 19-21; Gal.3 : 16, 29.

QUESTION.—Les morts ont-ils ou sont-ils sans conscience d'eux-mêmes?

REPONSE. — *"Les morts ne savent rien du tout."* -— Eccl. 9 : 5; Ps. CXLVI, 4; Esaïe 30 : 18

QUESTION.—Les saints qui sont morts ont-ils célébrés l'Eternel durant tous les âges passés ?

REPONSE.—*" Ce ne sont pas les morts qui célèbrent l'Eternel."* — Ps. 70 :17; 6 : 6.

QUESTION. — Les prophètes reçurent-ils leur salaire lors de la mort? ou bien Dieu disposa-t-il qu'il leur serait donné au commencement du Règne des mille ans, au grand jour du jugement ?

REPONSE. —— *" Le temps des morts pour être jugés et pour DONNER LA RECOMPENSE à tes serviteurs les PROPHÈTES",* c'est lorsque la septième et dernière trompette commencera à sonner, à la fin de l'âge de l'Evangile. — Apoc. 11 : 15, 18; Ps. 17 : 15.

QUESTION. — Les apôtres avaient-ils la promesse d'être transférés au ciel toute de suite après la mort? ou bien doivent-ils attendre le second avènement (Parousia, présence) du Seigneur?

REPONSE. — *"Comme j'ai dit aux Juifs: Vous ne pouvez venir où je vais, je vous le*

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

dis aussi, maintenant (à vous apôtres).” *“Je reviendrai, et je vous prendrai auprès de moi.”* Jean 13 : 33; 14 :3

QUESTION. Etait-il juste pour les saints de l’âge évangélique (à l’exception de ceux qui vivraient à l’époque du retour du Seigneur) de s’attendre à être couronnés lors de la mort de chacun d’eux ?

24 Mars 1904

REPONSE. — *“Quand le souverain pasteur paraîtra, vous recevrez la couronne inflétrissable de gloire.”* — 1 Pierre 5 : 4; 1, 4, 5; 2 Tim. 4 : 8.

QUESTION. — Les apôtres attendaient-ils la glorification à leur mort ou à la seconde venue du Seigneur?

REPONSE. — *“Quand le Christ, qui est notre vie, sera manifesté, alors vous aussi, vous serez manifestés avec lui en gloire.”* — Col. 3 : 4; 1 Jean 3 : 2.

QUESTION. — Les saints brillent-ils dans la mort?

REPONSE. — *“Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, . . . et ceux qui auront été intelligents brilleront comme la splendeur de l’étendu* (le soleil).” — Dan. 12 : 2, 3; Matth. 13 : 40—43.

QUESTION. — Les anciens dignitaires furent-ils récompensés à la mort?

REPONSE. — *“Tous ceux-là sont morts dans la foi, sans avoir reçu les choses promises, .. . afin qu’ils ne parvinssent pas sans nous à la perfection.”* — Hêb. 11 :13, 39, 40.

QUESTION. — David, l’un des saints prophètes, est-il monté au ciel? Fût-ce là sa récompense?

REPONSE. — *“David n’est point monté au ciel.”* — Act. 11, 34.

QUESTION. — Combien sont montés au ciel jusqu’à l’ascension de Jésus?.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

RÉPONSE. — “*Personne n’est monté au ciel, si non celui qui est descendu du ciel, le Fils de l’homme*. — Jean 3 : 13.

QUESTION. — Celui qui créa l’homme peut-il le détruire? L’âme peut-elle être détruite par son Créateur?

REPONSE —– *“Craignez celui qui peut faire périr l’âme et le corps dans la géhenne* (la mort seconde).” *“Il ne préserva pas leurs âmes de la mort.” “L’âme qui pèche, c’est celle qui mourra.”* — Matth. X, 28; Ps. LXXVIII, 50; Ez. XVIII, 4, 20; Ps. XXII. 30; LVI, 13; XXX, 3; CXIX, 175; Josué 10 : 35; Esaïe 38 : 17 (âme); LIII, 10—12; Matth. 26 : 38.

QUESTION. — L’apôtre Paul attachait-il une bien grande importance à la doctrine de la résurrection?

REPONSE. *“S’il n’y a pas de résurrection des morts, Christ non plus n’est pas ressuscité: . . . ceux donc aussi qui se sont endormis en Christ ont péri.*— 1 Cor. 15 :13-18.

QUESTION. — Les injustes sont-ils actuellement tourmentés dans je ne sais quel enfer inconnu? ou bien subissent- ils toujours dans cette vie le juste châtiment de leurs mauvaises actions?

REPONSE. — *,,Le Seigneur sait . . . réserver les injustes pour être punis au jour* (millénaire) *du jugement.”* —2 Pierre 2 : 9; Job. 21 : 30.

QUESTION. — Quelle sera la fin de ceux qui seront trouvés incorrigibles — obstinément méchants — après avoir été éprouvés?

REPONSE. — Ils *,,iront au châtiment* (la mort) *éternel,” ils seront pour toujours retranchés* (de la vie, grec kolasis); *,,ils auront pour châtiment une destruction éternelle* (qui ne prendra jamais fin par une résurrection)”: *,,Car le salaire du péché, c’est* (toujours) *la mort,” ,,la seconde mort,” et le don gratuit de Dieu, la vie éternelle, ne peut être obtenue qu’en Jésus—Christ. ,,Celui qui a le Fils a la vie ;“ celui qui n’a pas le Fils n’aura jamais ce don.* — Rom. 6 : 23; Apoc .20 : 1.4, 15; Matth. 25 : 46; 1 Jean 5 : 12; 2 Thess. 1, 9.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

*

D’autres questions.

Pourquoi Job (un homme juste et intègre, qui craignait Dieu et se détournait du mal) désirait-il aller dans l’enfer (shéo1, le sépulcre) pour y être caché jusqu’à ce que le jour de la colère divine soit passé et que le soleil béni du règne millénaire du rétablissement de toutes choses paraisse dans toute sa splendeur? — Job 14 :13; Act. 3 : 21.

Pourquoi les bons rois Ezéchias et David ainsi que Jacob ne s’attendaient-ils à rien moins que d’aller dans le shéol à leur mort? (Es. 38 : 10, 18; Ps. 88 : 4; Gen. 37 : 35; 42 :38; 44 : 29, 31.) Et pourquoi David affirmait-il que tous les hommes s’en vont dans cet endroit? — Ps. 88 : 49.

Si le shéol (l’enfer) est un endroit abominable rempli de feu et de flammes, où l’on entend les cris désespérés des malheureux qui l’occupent, pourquoi les Ecritures déclarent-elles qu’il est un lieu de silence, de profonde obscurité et où l’on ne conserve absolument plus aucun souvenir? — Ps. 6 : 6; 88 : 4-13; 146 : 4; Eccl. 9 : 10; Es. 38 : 18; Job 10 : 21, 22.

Si Dieu peut détruire l’âme et le corps dans la géhenne (la ,,seconde mort”) et qu’il déclare vouloir exterminer les méchants incorrigibles, est-ce que, en fin de compte, l’âme serait mortelle et le salaire du péché la mort, l’extinction de la vie, au lieu des tourments éternels?

Tout autant de questions que chaque chrétien réfléchi et chaque penseur honnête font bien de se poser: La solution de ces problèmes se trouve dans une connaissance bien nette du plan d’amour de Dieu envers toutes ses créatures, plan des âges qu’expose si admirablement le livre ,,l’Aurore du Millénium ” Nous prêtons volontiers un exemplaire de cet ouvrage aux pauvres du Seigneur et à quiconque veut le lire à titre d’essai et qui nous en fera la demande.

Nous sommes les amis de tous ceux qui aiment et cherchent la vérité : Nous nous ferons un devoir d’aider tous ceux qui voudront bien nous écrire; nous nous

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

empresserons de leur répondre dans la mesure du possible, soit par lettre, ou, d'après la miséricorde du Seigneur, en leur envoyant gratuitement des brochures et journaux français, italiens, allemands, anglais et même scandinaves.

Adresser comme suit:

PAYS FRANÇAIS: Société de Bibles et de traités du PHARE, YVERDON (Vaud), Suisse.

ALLEMAGNE: Wacht-Turm Bibel & Traktat-Gesellschaft, .Mirkerstrasse 45, ELBERFELD.

AMÉRIQUE: Watch Tower, Bible & Tract Society, 610-614, Arch St., ALLEGHENY, Pa., U. S. A.

ANGLETERRE: 24 Eversholt St., LONDRES, N. W.

AUSTRALIE: 32 Johnston St., Fitzroy, MELBOURNE.

* Un ouvrage de 400 pages traduit de l'anglais (de Ch. T. Russell, Pa.,U S.A.), véritable guide pour ceux qui étudient la Bible. Il prouve l'existence de Dieu, montre à l'évidence l'inspiration divise de toutes les Ecritures saintes. — en d'autres mots l'infaillibilité de la Bible, la parole de Dieu et l'accomplissement certain de toutes les prophéties divines. Il démontre avec force que la foi dans la rançon donnée par notre Sauveur Jésus, le fils de Dieu, est la seule voie de salut pour tout homme, et qu'au temps fixé de Dieu le témoignage sera rendu à tous et tous auront l'occasion la plus favorable d'entendre cette Bonne Nouvelle du Royaume; que le Seigneur Jésus revient non pour détruire les hommes qu'il a rachetés, mais pour les bénir; que son royaume tout proche est le seul remède pour tous les maux, quoique son installation amène naturellement le temps des grands troubles prédits, la dissolution de la société et de toutes les institutions existantes, ce qui humiliera le monde et le préparera à désirer ardemment le glorieux royaume de Christ, le nouvel ordre de choses, il expose en outre le problème du mal, la différence entre la nature humaine et les natures spirituelles, les royaumes de ce monde, etc. Se vend frs. 2.— élégamment relié aux adresses citées plus haut.

25 Avril 1904

Du Contrat sans condition fait sons serment.

Et de ,,l'ancienne" et de ,,la nouvelle" Alliance qui y furent ajoutées.

" Un testament (ou une alliance), bien que d'un homme, étant ratifié, personne ne l'annule on n'y ajoute" (Laus.). — Gal. 3: 15.

Il est de toute importance et de toute nécessité pour le chrétien de juger d'une façon claire les alliances divines. S'il les connaît bien il a la clef de tout le plan de Dieu qu'il peut alors comprendre.

La nécessité d'une alliance.

Pourquoi l'homme a-t-il eu besoin d'une organisation divine pour le racheter et le bénir si ce n'est à cause de sa chute et de la dégradation mentale, morale et physique qui s'ensuivit lors de son expulsion d'Eden. Et n'est-ce pas surtout pour le racheter de la sentence de mort prononcée contre lui que des alliances diverses eurent lieu. Le péché d'Adam l'avait privé, lui-même et sa race, de la faveur divine. Chacun fut dès lors sous la sentence de Dieu et il n'y eut rien que l'homme pût faire de lui-même pour le ramener dans la grâce divine. C'était donc de Dieu même que devait venir l'initiative d'une réconciliation et les alliances furent des rapports de propositions divines en vue d'une réconciliation; elles nous montrent comment, pour qui et par qui elle s'accomplira. Ce n'est pas à cause d'Abraham que Dieu établit son plan; mais c'est à lui, à cause de sa fidélité, qu'il fit connaître son plan conçu au commencement, dès la fondation du monde. Et c'est pour cette même raison qu'il fit choix de la famille d'Abraham par laquelle le Messie serait envoyé pour l'accomplissement de ce plan-là.

Pour donner plus de force à la sentence de mort Adam fut en même temps chassé d'Eden, de son jardin d'arbres de vie pour errer sur la terre semée d'épines et de

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

ronces et puis ,,maudit” ou rendu incapable de conserver la vie. Alors il lui fut permis de prolonger ses jours du mieux qu’il pourrait jusqu’à ce que la sentence qui était sur lui fût accomplie et qu’il redevînt poussière.

Dès le moment du rejet du paradis et de la sentence, l’humanité et sa postérité commencèrent à dégénérer. Les conditions défavorables du sol et du climat ont dès lors accompli leur œuvre sur l’homme au physique et même sur son état moral et mental; car un corps imparfait ne peut contenir un esprit parfait, les éléments de déchéance s’accumulent rapidement dans les forces mentales et une impéritie mentale et morale en est le résultat. Les conditions fâcheuses du nouvel entourage, si différent de ce dont l’homme avait fait l’expérience auparavant, développèrent graduellement l’égoïsme comme caractéristique de son être. Ainsi la sentence “ mourant, tu mourras” produit certainement son effet dans toutes les parties de son organisme.

Dans toute la race successive, cette déchéance s’est accentuée; si bien que dans l’espace de six mille ans, les forces physiques de l’homme, se sont amoindries de façon à ce qu’au lieu d’atteindre 930 ans comme Adam il ne puisse, en moyenne, dépasser l’âge de trente cinq ans malgré tous les efforts de la science médicale. Dernièrement, il a été trouvé que, grâce à l’habilité des soins, des médecines et des guérisseurs, la moyenne de la vie humaine a pu être prolongée de cinq ans (de trente à trente-cinq ans); cette survivance n’implique pas moins un affaiblissement évident des forces physiques de la race en général. Chacun reconnaît certainement et admettra que la vie éternelle est hors de portée de la race adamique. Il n’est possible à personne de nous qui sommes condamnés de nous rendre personnellement parfaits ou de le rendre ses contemporains. Comme la mort a régné d’Adam à Moïse et de Moïse jusqu’à présent, ainsi elle doit continuer à sévir sur toute la race jusqu’à ce que Dieu s’interpose et réhabilite ses créatures déchues, en pourvoyant de façon ou d’autre à une délivrance de la sentence de mort.

Il y a beaucoup d’hommes qui penchent à considérer le terme de ,,péché” comme applicable seulement au meurtre, au vol ou à quelques crimes aussi horribles. N’ayant jamais été coupables de ces derniers, ils s’estiment de bonnes gens qui peuvent servir d’exemples. Ils oublient qu’au point de vue de Dieu et de la justice

tout ce qui n'est pas *perfection* est imperfection, tort, manque d'harmonie avec sa création initiale, donc ,,péché". " Toute injustice [imperfection] est péché" et le ,salaire [résultat ou punition] du péché est la mort".

Il est écrit " toute son œuvre [de Dieu] est parfaite ". Il en était ainsi d'Adam et des anges. Quelle que

26 Avril 1904

soit l'imperfection possible — mentale, physique ou morale — elle est par cela même, directement ou indirectement, le résultat d'une désobéissance à l'ordre ou au commandement de Dieu. Donc l'imperfection est évidemment de la désobéissance à Dieu et aux lois qu'il établit pour le bien-être de ses créatures; —ainsi le péché est évidemment à la porte.

Mais si Dieu " ne tient nullement [le coupable] pour *innocent*" (Ex. 34 7), il ne sympathisa pas moins avec ses créatures déchues et s'arrangea à les relever de leur dégradation à la perfection pour se les associer et les bénir comme auparavant. Afin d'accomplir ce plan de grâce, Dieu " donna son fils unique afin que quiconque croit en lui [lui est obéissant] ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle" (Jean 3: 16). C'est ainsi que l'homme Jésus-Christ devint médiateur entre Dieu et les hommes.

En agissant ainsi envers l'humanité Dieu manifeste à toutes ses créatures, aux anges aussi bien qu'aux hommes, les divers attributs de son caractère, la justice, la sagesse, l'amour et la puissance. Par sa condamnation du péché d'Adam, Dieu prouva expressément à tous sa justice, qui est le principe fondamental de son caractère ainsi qu'il est écrit ,,*la justice et le jugement sont la base de son trône*" (Ps. 89 : 15; 97 : 2). Dieu continua à manifester ce trait spécial pendant plus de quatre mille ans, jusqu'à ce que Jésus vînt, souffrît et mourût, le juste pour les injustes, témoignant par là de son amour, splendide et divine qualité comme nous le lisons dans 1 Jean 4 : 9—10: ,,*En ceci a été manifesté l'amour de Dieu pour nous, c'est que Dieu a envoyé son fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui; en ceci est l'amour, non en ce que nous, nous ayons aimé Dieu, mais en ce que lui nous aima et qu'il envoya son fils* [pour être la] *propitiation pour nos péchés."* Et

dans Rom. 5 : 8: ,,*Dieu constate son amour à lui envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous.”*

Jusqu’alors le monde ne sut rien de l’amour de Dieu, par la pratique. Par cela il fut démontré que Dieu avait en vérité fait des promesses de grâce à la semence d’Abraham, mais elles n’étaient pas encore réalisées, le monde étant sans espérance et sans Dieu. — Eph. 2:12.

Du pacte fait sous serment, sans condition.

Dieu désirait bénir l’humanité pécheresse, la race d’Adam, lorsqu’il fit la grande alliance abrahamique et qu’il indiqua ses intentions et quelles en seraient les conditions. Plus tard il y ajouta l’alliance de la loi et la nouvelle alliance. La première promesse comprenait toutes les bénédictions des deux alliances qui en dépendirent. Tandis que les alliances qui s’ensuivirent établissaient, comme de juste, toutes les règles par lesquelles les bénédictions promises pourraient devenir *éternelles* pour tous ceux qui s’en rendraient dignes.

Quoique nous sachions fort peu d’Abraham avant qu’il fît alliance avec Dieu, nous pouvons supposer qu’il était honnête de cœur et qu’il avait de bonnes intentions, ayant déjà fait preuve d’une foi ferme en Dieu. Lorsqu’il vivait en Chaldée, Dieu l’appela loin de sa parenté et de ses amis pour l’envoyer dans le pays de Canaan, où il deviendrait la tête d’une grande nation; toutes les familles de la terre devaient même être bénies dans sa postérité. Cette alliance fut une déclaration précise des intentions d’amour de Dieu envers l’humanité en général, il lui avait plu de choisir la postérité d’Abraham pour faire part de la plus grande et de la plus nécessaire des bénédictions. La seule condition à observer était d’obéir en allant en pays étranger. L’obéissance d’Abraham prouva sa foi et puisqu’il continue à vivre en Canaan il nous prouve aussi que sa foi se maintient. (Héb. 11:15.) C’était cette obéissance fidèle qui était la seule condition à observer relativement à cette grande alliance. Si Abraham exerçait cette foi d’obéissance, Dieu certainement exécuterait par sa postérité tout ce qu’il avait promis. Si Abraham avait manqué de foi et d’obéissance, les mêmes biens précieux auraient certainement été accordés au temps marqué; mais par la postérité d’un autre homme.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Nous pouvons nous imaginer qu'Abraham se demanda peut-être parfois comment Dieu accomplirait sa promesse, lorsqu'il vit que les Cananéens continuaient à vivre dans leur pays, tandis que lui-même y restait un étranger en séjour. La promesse divine concernant sa " semence" semblait aussi manquer, et, lorsqu'après nombre d'années, Isaac naquit (il fut rendu manifeste), cela prouva qu'il serait seulement un type ou une ombre de la véritable semence par laquelle s'accomplirait la promesse de grande élévation, d'influence étendue et de bénédiction.

Quatre cent trente ans après avoir conclu cette alliance avec Abraham, Dieu dévoila un autre trait de son plan. Ce fut lorsqu'il fit sortir de l'esclavage égyptien la postérité d'Abraham pour l'établir dans le pays de la promesse. Il l'amena sur le Mont Sinaï et fit avec elle une nouvelle alliance connue sous le nom de

L'Alliance de la loi.

Dieu écrivit sa loi dans dix commandements sur deux tables de pierre. Elle représentait ce que Dieu exigeait et Moïse fut désigné comme médiateur entre Lui et le peuple d'Israël pour ratifier l'alliance et pour lui promettre, à la place de Dieu, la délivrance de la mort, de tout mal et de toute injustice, à la condition qu'il vive d'après cette loi-là, ainsi qu'il est écrit " celui qui aura fait ces choses vivra par elle". — Gal. 3:12; Lév. 18:5; 26:3-11, 14-44.

Les Israélites espéraient voir alors s'accomplir les promesses de bénédictions de la première alliance, et consentirent promptement aux termes de cette alliance de la loi: ,,*Tout ce que l'Eternel a dit, nous le ferons"* (Exode 19 : 8). Ils avaient sans doute l'intention sincère d'obéir absolument et croyaient la chose possible. Moïse, fidèle à ce qui lui était ordonné *ratifia* l'alliance entre Dieu et le peuple en répandant le sang du sacrifice sur ces derniers et sur les tables de la loi, disant*:* ,,*Voici le sang de l'alliance que l'Eternel a faite avec nous."* — Héb. 9: 19, 20 ; Exode 24 : 8.

27 Avril 1904

Cette alliance différait de celle faite premièrement avec Abraham, qui ne comprenait pas de médiateur, étant sans autre condition que celle d'une foi

obéissante. Lorsque Abraham entra dans le pays de Canaan, il avait obéi à tout ce qui lui avait été demandé, aussi Dieu annonça-t-il son alliance et la confirma-t-il de son propre serment, assurant ainsi à Abraham et à tous ceux qui auraient la même foi complète en Dieu, que les promesses s'accompliraient certainement et sans égards à la coopération humaine. La postérité d'Abraham *bénira* toutes les familles de la terre.

L'alliance de la loi, quel que soit son but, nous dit l'apôtre, ne pouvait pas (donc cela n'arriva pas) mettre (et partant n'a pas mis) hors de vigueur la première alliance avec Abraham; elle ne pouvait en aucune façon non plus, ni à aucun degré, en diminuer les promesses de grâce. Elle était complète en elle-même et Dieu le confirma absolument. — Gal. 3 : 8, 17.

Quel pouvait être alors le but de Dieu en traitant alliance avec Israël et en tant que cela (le) concernait *(les Israélites)* en *complétant* ainsi l'alliance abrahamique. L'apôtre répond à notre enquête disant: *" Elle* [Alliance de la loi] *a été ajoutée à cause des transgressions* [du péché] *jusqu'à ce que vînt la semence, à laquelle la promesse est faite"* (Gal. 3:19). La semence promise d'Abraham, à laquelle Dieu pensait lorsqu'il fit alliance avec ce dernier, était Christ, notre Seigneur (et, incidemment, l'Eglise qui est son corps, son *épouse,* dont il recouvre la flétrissure). En donnant à Israël l'Alliance de la loi, Dieu se proposait —

(1) de lui montrer quel était son propre état de péché et son indignité à devenir " semence " qui pourrait bénir (et qui bénirait en réalité) toute l'humanité.

(2) Ce qui fut ajouté à l'alliance abrahamique inférait que la " semence promise " serait un homme parfait, capable de remplir d'une façon parfaite toute la loi, ainsi que notre Seigneur Jésus seul fit ou put faire.

(3) Si les Israélites comprenaient quelle était leur propre incapacité à répondre à tout ce qu'exigeait la Loi, cela les préparerait à attendre un Messie qui naîtrait de façon extraordinaire pour les délivrer de la condamnation et de la faiblesse adamiques.

Ainsi l'alliance abrahamique et ce qui la confirmait [à l'entrée en Canaan] donnait la certitude que la " semence " *devait sortir* des descendants d'Abraham, tandis que

l'alliance additionnelle [celle de la loi] prouva tout aussi absolument que cette " semence " serait sainte, innocente, sans souillure et séparée des pécheurs."

Il semble qu'Israël n'apprécia jamais complètement ce qu'exigeait cette alliance de la loi que seul un homme parfait pouvait accomplir; car, un grand nombre de pharisiens et d'autres Juifs prétendaient ne pas la violer *" se confiant en eux-mêmes comme s'ils étaient justes et méprisant les autres"* (Luc 18: 9) qui ne prétendaient pas à cela. Notre Seigneur explique pourtant la loi en montrant que la colère d'un homme contre son frère peut impliquer l'esprit du meurtre et être donc une violation du commandement: *,,Tu ne tueras point".* De même le commandement*, " tu ne commettras point adultère"* peut être violé dans les pensées secrètes de notre cœur. Puis, résumant toute la loi notre Sauveur convainc tous ses auditeurs sincères de la loi de l'amour qui en est le caractère primordial, l'amour suprême pour Dieu (plutôt que pour soi-même) l'amour se manifestant par chaque parole, chaque pensée, chaque action, l'amour du prochain comme de soi-même; personne d'entre eux n'a jamais pu et ne pourra jamais parfaitement en garder toutes les conditions. Quelques-uns reconnurent qu'ils ne pouvaient désormais espérer la vie éternelle, grâce à leur alliance, et dirent comme Pierre. *" Seigneur à qui irons-nous, tu as les paroles de la vie éternelle."* Tels vrais Juifs réalisèrent ce que l'apôtre Paul décrit dans Rom. 7, que leur alliance de la loi ne pouvait les délivrer de la mort à cause de leurs imperfections héréditaires, de leur " corps de mort" souillé par le péché, qui les empêche d'obéir comme ils le désireraient à la loi de Dieu juste, sage et bonne. Ces derniers voyaient alors que l'Evangile du Christ était envoyé de Dieu et celui d'entre les Juifs dont le cœur était dans de justes conditions, réalisant la grâce offerte par Dieu en Christ, s'exprima comme l'apôtre le fait: *,,Je rends grâces à Dieu* [de la délivrance et de la vie] *par Jésus-Christ notre Seigneur. .. . car ce qui était impossible* [pour nous Juifs] *à la loi* [l'alliance] *en ce qu'elle était faible par la chair* [notre chair- déchue] *Dieu ayant envoyé son propre Fils* [l'accomplit donc d'une autre manière] *en ressemblance de chair de péché et pour le péché, a condamné le péché dans la chair; afin que* [grâce à la nouvelle alliance] *la juste exigence de* [la] *loi fût accomplie en nous qui* [quoique imparfaitement] *ne marchons pas selon* [la] *chair, mais selon l'esprit."* —Rom. 7:25; 8:3, 4.

Notre Seigneur Jésus pouvait satisfaire aux exigences de l'alliance de la loi, et il le

fit: il prouva son amour suprême pour le Père en obéissant à son plan divin, " jusqu'à la mort et même à la mort de la croix. Ainsi il prouva qu'il était la semence de la promesse et devint *l'unique héritier* de tout ce qu'annonçait, pour la postérité d'Abraham, son alliance avec Dieu. C'est donc en lui, et en lui seul, que ,,*seront bénies toutes les familles de la terre".*

Ainsi notre Seigneur Jésus, ayant rempli les conditions de l'alliance de la loi ajoutée (prouvant par là qu'il était bien la " semence" et la postérité d'Abraham dont parlait l'alliance abrahamique) mit fin à l'alliance, de la loi. Il le fit pour tout Juif qui croyait, clouant cette alliance à la croix (Rom. 10: 4; Col. 2: 14) et étant prêt à commencer l'œuvre de bénédiction.

La nouvelle Alliance (2ème adjonction).

L'Alliance de la loi désigna l'homme parfait, la " semence", le véritable héritier; mais il était dans le plan de Dieu de choisir, en plus, des " frères" du Christ pour être ses ,,cohéritiers" et transmettre au monde toutes les bénédictions de la première alliance primitive, celle d'Abraham. Comme nous l'avons déjà vu, l'alliance de la loi ne servait à rien dans ce choix, ses exigences étant trop difficiles pour qui que ce fût sauf des êtres parfaits, toute notre race étant imparfaite.

28 Avril 1904

D'autre part, cela n'eût été qu'une *bénédiction temporaire* que de donner au monde de connaître Dieu, la longueur et la largeur, la hauteur et la profondeur de sa sagesse, de son amour et de sa puissance sans réserver des *promesses,* qui justifiassent la vie éternelle à la race entière; si après avoir vu et goûté cette bénédiction, il eussent été obligés de *mourir* de la juste punition infligée au commencement.

C'est pourquoi il était utile que la grâce de Dieu *ajoutât* aux bénédictions de l'alliance conclue avec Abraham celles de la nouvelle alliance, afin que, par elle, les bénédictions premières puissent devenir *éternelles* pour tous ceux qui s'y conformeraient. La " nouvelle" alliance sert à montrer la voie par laquelle peuvent rentrer en grâce les pécheurs repentants et obtenir miséricorde par le mérite de

son médiateur, Christ, en qui leurs efforts et leurs saintes intentions peuvent être reçues comme parfaites, quoique actuellement imparfaites. L'addition de la ,,loi". était seulement pour les Juifs, la " nouvelle" addition est pour toutes les familles de la terre pour quiconque des descendants d'Adam veut accepter ses promesses.

Puisque tous les hommes sont pécheurs, et par conséquent inaptes à traiter une alliance d'obéissance absolue à tout ce que réclame la loi divine et parfaite (ainsi que cela fut le cas pour Israël) la nouvelle alliance devait avoir besoin d'un médiateur, comme l'alliance de la loi. Même cette nouvelle alliance demandait un médiateur meilleur, plus capable que Moïse, sans quoi elle ne pourrait être plus efficace, pour l'humanité en général, que ne le fut l'alliance de la loi pour Israël.

L'œuvre ou l'office de Moïse comme médiateur fut d'opérer une réconciliation (harmonie) entre Dieu et Israël, qui, tous deux, la désiraient. De même, l'œuvre de notre Seigneur Jésus, comme médiateur de la nouvelle alliance est de rétablir l'harmonie entre Dieu et tous ceux, parmi les descendants d'Adam, qui souhaiteraient la paix avec Dieu au point de se soumettre à ses conditions: savoir la foi et l'obéissance à la justice.

Que fit pour toute l'humanité notre Seigneur Jésus comme médiateur que Moïse ne put faire et ne fit pas non plus pour Israël? Ceci:

1. lui, étant saint, sans souillure et séparé des pécheurs, remplit en sa propre personne les conditions de la loi;
2. Il se donna lui-même (,,l'homme Jésus-Christ" et la semence d'une race humaine, pas née, mais qui était dans ses reins) en rançon, prix équivalent pour Adam et sa race (laquelle était encore dans les reins d'Adam, au moment de son épreuve, de sa chute et de la sentence de mort encourue). Puisque notre Seigneur Jésus a obéi à la volonté de Dieu et à son plan, il fut rendu parfait comme ,,nouvelle créature" participant de la nature divine dans sa résurrection de la mort et il est maintenant hautement élevé, bien " au dessus" des hommes, des anges, des principautés et des puissances, dans la gloire céleste: il est avec le Père sur son trône.

Au moyen de son sacrifice personnel, comme Jésus-Christ homme en rançon *pour* le

premier homme Adam, il racheta la race adamique de la sentence divine, de la mort, de *l'extinction.* Non pas que la race soit *rendue libre* par son sacrifice; mais bien qu'il ait été fait droit à la loi divine (de justice), la race est remise à celui qui l'a " rachetée", de son propre sang précieux, afin de libérer de la mort, pour leur donner la vie éternelle, ceux qui auront le *vouloir* et *l'obéissance.* — Jean 3 : 36.

C'est ainsi que par rachat et pour satisfaire absolument au besoin de justice à l'égard d'Adam, le nouveau Médiateur a un grand avantage sur Moïse et en est ainsi ,,meilleur", compétent pour faire tout ce qui peut être fait dans la réconciliation de Dieu et de ses créatures pécheresses déchues. De même que la sentence de mort produisit l'exclusion du paradis d'Eden aux arbres de vie (Gen. 3 : 22-24) et que la mort en résulta, ainsi, maintenant, la rançon de l'homme étant payée, le grand Médiateur peut vivifier son peuple en le nourrissant du ,,pain de vie qui descendit du ciel".

Le Médiateur ne peut cependant rien qui ne soit en harmonie avec l'esprit de la loi divine, il n'en a pas non plus le désir. Voici donc ce qu'exige la nouvelle alliance, scellée et ratifiée du sang du Médiateur par lequel seul toutes les bénédictions peuvent être obtenues.

(1) *Foi* en Dieu, connaissance et repentance de tous ses péchés, une pleine acceptation du Médiateur et du fait que, seule, l'alliance de *grâce,* de paix miséricordieuse, a été scellée et ratifiée par le " sang précieux de Christ" — par sa mort expiatoire.

(2) La nouvelle alliance exige aussi *l'obéissance* et la *transformation* de l'état de péché, en tant que le peut l'homme déchu, avec un complet désir du cœur de vivre dans la justice, dans la sobriété et dans l'esprit de Dieu. Il doit faire tous ses efforts en vue de cette vie nouvelle et s'attacher à connaître et à faire la volonté du Père céleste, sous la protection et avec l'aide du Médiateur. — Jacq. 1 : 25.

Qui bénéficiera de la nouvelle alliance?

Quoique les droits, les privilèges et les bénédictions de la nouvelle alliance soient offerts à chacun, comme ce fut le cas pour la première alliance déjà, ils ne seront

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

de toute *éternité* que pour ceux qui seront *obéissants* et qui apporteront toute leur *volonté* à mériter ces biens. Sous cette alliance les fidèles seuls qui désireront chercher Dieu et sa justice (sa mesure de justice) gagneront la vie éternelle dans cet âge-ci, ou dans l'âge à venir.

Il est évident qu'il n'y a qu'une faible partie des habitants de la terre qui jusqu'ici a bénéficié de la vie éternelle sous la nouvelle alliance, puisque l'épreuve indispensable est celle de la *foi.* Ainsi que l'apôtre le dit: *,,Comment donc invoqueront-ils celui en qui ils n'ont point cru? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler? Et comment entendront-ils sans quelqu'un qui prêche? Et comment prêcheront-ils à moins qu'ils ne soient envoyés?"* (Rom. 10: 14). Nous ne pouvons douter que les bénédictions de la nouvelle alliance ne soient finalement

29 Avril 1904

pour chaque membre des descendants d'Adam après avoir lu la déclaration de Paul: notre Dieu sauveur, " veut que *tous* les hommes soient sauvés et *arrivent à la connaissance* de la vérité", — " le témoignage en son propre temps" (1 Tim. 2 : 4—6); et qui est encore garantie par le serment dont Dieu scella l'alliance originaire avec Abraham et qui certifie *" en ta semence toutes les familles de la terre seront bénies".* — Gal. 3:16. 29.

Tout le sujet devient transparent si nous reconnaissons que *l'alliance avec Abraham* (laquelle n'avait pas besoin de Médiateur parce qu'elle était une promesse faite *sans conditions* par Dieu confirmée par serment) est la ratification pleine et entière du plan divin et que l'alliance de la loi y fut *ajoutée* seulement pour manifester Jésus-Christ comme la semence de la promesse (afin d'illustrer l'incapacité des pécheurs à s'aider par eux-mêmes). Ainsi la nouvelle alliance est aussi *ajoutée* (à l'alliance avec Abraham) non pas pour détourner la " *bénédiction* " de quelque créature, mais poux rendre plus effective cette bénédiction de connaissance et pour augmenter les bienfaits du royaume millénaire — même jusqu'à la vie éternelle — pour ceux qui en seront jugés dignes.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

L’accomplissement de l’alliance avec Abraham.

A ce point de vue, nous réalisons que les seuls degrés dans l’accomplissement et la première ratification compréhensible du plan divin, “ l’alliance avec Abraham” (,,la *bonne nouvelle* [Evangile] annoncée “ d’avance à Abraham” en une forme abrégée — Gal. 3 : 8) sont:

(1) La manifestation du seul Fils engendré de Dieu comme homme Jésus-Christ et l’approbation que reçut ce dernier sous la loi.

(2) L’acte d’obéissance et de fidélité de Jésus qui racheta Adam et sa descendance, et qui ayant accepté l’exécution de la sentence conforme au plan divin, a rendu possible à Dieu d’être juste et, pourtant, le justificateur de celui qui croit en Jésus. Lui-même comme ,,semence d’Abraham” divinement décidée et prévue, dès le commencement, a créé la possibilité d’une bénédiction *éternelle* et l’a fournie aussi à ceux qui y apporteraient toute leur volonté et leur obéissance.

(3) Conformément au divin plan originaire, une semence *multiple* fut prédestinée dès le commencement (Gal. 3: 29; Eph. 1 : 4) et sa plénitude, sa puissance et son autorité reposent toujours sur Jésus-Christ, notre Seigneur et Rédempteur. Le degré suivant dans le plan divin a été la *sélection* d’entre les hommes de cette classe particulière, appelée l’Eglise de Christ, dont Jésus est le Seigneur et le chef (Eph. 1 : 22, 23). Elle est dénommée l’épouse, la femme de l’agneau et son cohéritier (Apoc. 19: 7); puis, par individu, aussi ,,membres de son corps” contrôlés par lui qui en est la tête (1 Cor. 12 : 27)’ ses ,,frères” (Héb. *2:* 11), la ,,sacrificature royale” au-dessous de lui qui en est le grand prêtre; ils sont participants de sa gloire, des honneurs qui lui reviennent et de l’immortalité, en cohéritiers de son royaume et de son héritage comme ,,semence” de l’héritage d’Abraham à qui appartient la promesse. — Voir Apoc~ 20: 4; Gal. 3 : 29.

Cette sélection de l’Eglise est au prix d’épreuves sévères: car ceux qu’il a *prédestinés* à être membres de la semence multiple doivent ,,être conformes à l’image de son Fils, pour qu’il soit premier-né entre *plusieurs frères”* (Rom. 8 : 29). Et personne n’étant ,,appelé” à cet honneur élevé sauf ceux qui sont ,,justifiés” et personne n’étant justifié autrement que par la foi, sous les conditions de la nouvelle

alliance, il s'ensuit que la grande majorité d'entre les hommes est si bien aveuglée par le prince de ce monde qu'elle ne peut croire (2 Cor. 4 :4).Et puisque même après avoir cru et avoir été appelés beaucoup négligent ,,*d'affermir* leur vocation et leur élection", l'Eglise élue, lorsqu'elle sera complétée, perfectionnée et glorifiée à l'issue du ,,chemin étroit" que peu trouvent (Matth. 7: 14), sera bien un ,,petit troupeau" ne comprenant pas ,,beaucoup de puissants" de riches ou de sages, relativement à la façon de juger de ce monde. — 1 Cor. 1 :26—28; Jac. 2:5.

(4) Quand une fois le nombre des élus sera complet, élevé en gloire avec son chef, Jésus Christ, comme membres associés et cohéritiers dans son royaume millénaire, alors, mais pas avant, sera pleinement venue la ,,semence d'Abraham" dont il s'agit dans l'alliance et le serment scellés entre Dieu et Abraham. Le chemin ainsi préparé, les bénédictions promises à toute l'humanité, se manifesteront immédiatement peu â peu, à ,,tous ceux qui sont dans les sépulcres". Tous seront bénis par la connaissance et par ce que promettait la nouvelle alliance: ceux, qui recevront dans leur cœur toutes ces grâces auront vie et joie pour l'éternité.

(5) Abraham, Isaac, Jacob et les saints prophètes, qui ont été fidèles avant la nouvelle alliance, recevront une bénédiction spéciale et seront associés comme représentants terrestres [ou humains] du Royaume spirituel pour bénir les hommes. Leur activité agira sous la direction de l'Eglise. Dieu ayant eu en vue *quelque chose de meilleur* pour ,,*nous"* afin qu'ils ne parvinssent pas sans ,,*nous"* à la perfection." — Hébr. 11 : 40; Luc 16 : 16.

(6) Une autre classe aussi ,,une grande foule que *personne ne pouvait dénombrer"* (Apoc. 7 : 9, 13-15) se manifestera, mais elle ne comprendra pas des ,,vainqueurs" parce que ses membres n'auront pas ,,*affermi* leur appel et leur vocation". Elle aura le privilège de ,,*servir "* mais pas celui de faire partie de la ,,semence" élue en laquelle résidera la sacrificature royale et le pouvoir de bénir.

(7) Incidemment, l'annonce de l'Evangile en rapport avec ,,l'appel" de la ,,semence" a eu une influence civilisatrice pour l'humanité. Elle l'a dépouillée d'une partie des ,,profondes ténèbres" dans lesquelles Satan l'avait plongée. Il fait encore sombre ,,les ténèbres couvrent la terre" le Dieu de ce monde obscurcit encore les esprits de ceux qui ne croient pas; ,,toute la création soupire et est en travail jusqu'à

maintenant” attendant le matin du glorieux Millénium qui doit accompagner le lever et l’éclat brillant de la semence d’Abraham, ,,des fils de Dieu” en gloire, du ,,soleil de justice” qui aura dans ses ailes la guérison” [le rétablissement].

— Esaïe 60:2; Rom. 8:22, 19; Mal. 4:2; Actes 3: 19-21.

(Trad. du Z. W. T. No 6, 1897, par *Mrs. A.* P.>